

sur l'imprimerie et la librairie à Compiègne et ses notices sur Stanislas Le Féron et Bertrand-Quinquet, extraites du t. 9^e du Bulletin de la Société, en cours de publication.

M. le Secrétaire communique une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique demandant à la Société de concourir par l'envoi de ses publications depuis 1889, à l'Exposition universelle de 1900.

La Société consultée décide qu'il sera répondu favorablement et que la Société qui a déjà exposé en 1889 et a obtenu une médaille, ne peut qu'être fière de voir son nom figurer de nouveau parmi les exposants du Ministère de l'Instruction publique.

M. Fleuret communique le texte suivant du procès-verbal de la pose de la première pierre du calvaire de Saint-Antoine :

« L'an mil sept cent cinquante-deux, le samedi douze février, deux heures de relevée, la première pierre des murs de clôture du Calvaire de Saint-Antoine a été posée par Messieurs les Maire et Echevins, la Ville étant seigneur du terrain où est élevé ce Calvaire et où de tout temps il y avoit eu un corps de garde relevant pour le spirituel de la paroisse dudit Saint-Antoine. Ce terrain a été donné par la Ville pour satisfaire la dévotion des âmes pieuses qui ont fait élever ce Calvaire le vingt-quatre novembre mil sept cent cinquante-un, à la suite d'une mission faite en la paroisse de Saint-Jacques. La Ville s'est faite honneur d'accorder ce terrain et se trouve très glorieuse d'estre seigneur d'un lieu où reposera à jamais ce monument précieux de la rédemtion de tous les hommes et par là la Ville laisse à la postérité des preuves authentiques de la réalité de sa devise : URBS DEO, REGI ET REGNO FIDELISSIMA, ainsy qu'il est écrit sur la porte de Paris auprès de laquelle est posé ce Calvaire. Dont et de tout ce que dessus avons dressé le présent procès-

verbal pour servir et valoir ce que de raison et avons signé les jours et an susdits :

Signé au registre. LEVESQUE, BERA, MARTIN, DE CROUY. »

(Archives de Compiègne, BB, 32 f° 50.)

M. de Marsy fait remarquer la formule insolite de la devise, dans ses premiers mots : *Urbs Deo* ; celle-ci ayant toujours été *Regi et Regno fidelissima* et l'indication donnée par le procès-verbal que cette devise avait aussi été placée sur la porte de Paris. Il promet de faire des recherches à ce sujet.

Il est inutile de rappeler que le calvaire Saint-Antoine était placé sur la terrasse de la propriété de notre confrère M. le baron de la Motte, qui domine le carrefour formé par la rue des Domeliers, la rue Hersan et la rue Carnot. Il existe une gravure contemporaine qui représente l'érection de ce calvaire.

M. le président Sorel présente un travail en réponse à la 23^e question du programme du Congrès de la Sorbonne en 1900, ainsi conçue : Tracer, d'après les archives départementales et communales, l'histoire des fêtes nationales qui furent célébrées dans un chef-lieu de canton sous le Directoire.

Il rappelle que ces fêtes devaient être au nombre de sept, comprenant notamment, celles de la jeunesse et des époux, des vieillards, de la paix, de l'agriculture, etc., auxquelles vinrent s'ajouter des cérémonies exceptionnelles telles que la fête de la paix continentale. Il fait connaître, d'après les délibérations du Conseil municipal, les programmes de ces fêtes arrêtés sur le rapport du citoyen Mosnier.

Dans la fête de l'Agriculture, une couronne tricolore devait être décernée au plus ancien cultivateur, au son de symphonies et après un discours du président.

Mais malgré une « sage économie, » les fêtes coûtaient cher et l'enthousiasme dimi-